

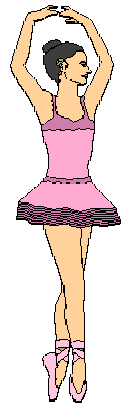
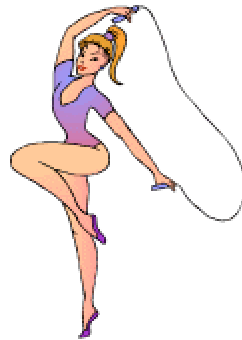
Avanne-Aveney

# BULLETIN MUNICIPAL

SUPPLÉMENT

SPÉCIAL

ASSOCIATIONS



Août 2007

# SOMMAIRE

<u>L'ÉDITO DU MAIRE</u> .....	3
<u>CRÉATION DE NOUVELLES ACTIVITÉS AU VILLAGE</u> .....	4
<u>SECTION D'AÏKIBUDO</u> .....	4
<u>GYM DOUCE</u> .....	4
<u>SALLE DES JEUNES</u> .....	4
<u>LASCAR FAIT SA PREMIÈRE RENTRÉE</u> .....	5
<u>LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE « LASCAR »</u> .....	5
<u>CLUB INFORMATIQUE</u> .....	8
<u>DANSE</u> .....	9
<u>ATELIER D'ARTS GRAPHIQUES</u> .....	10
<u>ATELIER MUSICAL</u> .....	11
<u>JUDO</u> .....	12
<u>FÉDÉRATION FRANÇAISE EPMM</u> .....	13
<u>GYM FORM'AVANNE-AVENEY</u> .....	15
<u>US AVANNE-AVENEY TENIS DE TABLE</u> .....	16
<u>LES OBJECTIFS</u> .....	16
<u>LES STATUTS</u> .....	17
<u>DISCIPLINES ORIENTALES : YOGA – DO.IN</u> .....	20
<u>CLUB SAINT-VINCENT</u> .....	21

Directeur de la publication : Jean-Pierre TAILLARD :

Maire d'Avanne-Aveney  
Vice-Président de la C.A.G.B.

## L'EDITO DU MAIRE

### DYNAMISME ...

*Au cours du mois de juin l'U.S.A.A. a créé la surprise en organisant un superbe tournoi de foot qui a réuni tous les jeunes passionnés du Canton. Cette « première » constitue une réussite incontestable grâce à la motivation et au travail des bénévoles du Club de Foot conforté par le recrutement d'un animateur avec le soutien de la commune.*

*Comme chaque année la section « Danse » a organisé son gala sur la scène du théâtre, réunissant des danseuses des plus jeunes aux adultes.*

*Tournoi de Judo, Audition Musicale, fête de l'école auront marqué le dynamisme des associations du village autour de leurs bénévoles pour le plaisir de tous les habitants du village et parfois des villages aux alentours.*

*En parallèle l'A.P.E.A.A. et l'U.S.A.A. se sont restructurées et réorganisées afin d'adapter leurs statuts et leurs modes de fonctionnement aux attentes des adhérents et aux contraintes de gestion.*

*Il était donc nécessaire que la municipalité encourage et accompagne ces initiatives et ce dynamisme des bénévoles.*

*Il était naturel d'aider l'Atelier « d'Arts Graphiques » a relancer son activité suite à la défaillance successive de deux animateurs.*

*En parallèle, la salle des jeunes reprendra son activité grâce au recrutement d'un animateur. Tandis que des locaux seront mis à disposition pour deux activités nouvelles : « AÏKIBUDO » et « GYM DOUCE » dès la rentrée de septembre.*

*En l'attente du « débloqué » du dossier de construction de l'ensemble salle polyvalente et plateau sportif, les deux salles polyvalentes d'Avanne et d'Aveney sont aujourd'hui renouvelées tandis que le bâtiment du foot a fait l'objet d'un lifting sommaire.*

*Dans cette phase d'attente, des aménagements complémentaires seront réalisés sur les terrains de sport afin de respecter les contraintes d'homologation imposées par la Fédération.*

*Après concertation avec tous les dirigeants des associations lors d'une réunion organisée, en mairie début juillet, ce bulletin spécial, vous apportera toutes les informations utiles afin de choisir vos activités et celles de vos enfants parmi une palette d'options toujours plus large.*

*Le Maire*

*Jean-Pierre TAILLARD*

## CRÉATION DE NOUVELLES ACTIVITÉS AU VILLAGE

### SECTION D'AÏKIBUDO

L'Aïkibudo est un art martial basé sur les dégagements de saisies et les esquisses de frappes (les coups n'étant pas portés).

C'est une discipline sans rapport de force ni compétition, à la portée de tous et où l'on progresse à son propre rythme.

#### Lieu et Date de démarrage des Cours :

- 3 septembre 2007 à la salle polyvalente d'Aveney

#### Horaires des Cours :

- Enfants de 5 à 9 ans : de 17h30 à 18h30
- Enfants de 10 à 13 ans : de 18h45 à 19h45
- Adultes et Adolescents : de 20h00 à 21h30

#### Contacts pour Inscriptions :

- Jean-François REVERT : tél : 03.81.51.04.08
- Inscriptions à la salle polyvalente d'Aveney lors des cours.

### GYM DOUCE

Une nouvelle activité de « Gym Douce » vous est proposée à partir du 15 septembre au village.

Organisée sur la base d'une expérience confirmée et largement diffusée, cette activité s'adresse à un public varié et sans contrainte particulière.

Contact : Mme Françoise HENRY - ☎ : 03.81.52.25.52 ✉ : [henry.p@neuf.fr](mailto:henry.p@neuf.fr)

Jours et Horaires : Jeudi de 14h à 15h et 18h à 19h

Lieu : Salle Polyvalente d'Aveney

### SALLE DES JEUNES

Après une interruption marquée par la démission de l'animatrice, l'activité de la salle des jeunes reprendra début octobre, le samedi après-midi et mercredi après-midi. Le recrutement de l'animateur est en cours. En conséquence, des informations détaillées seront communiquées par voie d'affichage dès la mi-septembre.

## LASCAR FAIT SA PREMIÈRE RENTRÉE

### LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE « LASCAR »

Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2007, l'APEAA a modifié ses statuts et est devenue « **Loisirs Animation Sportive et Culturelle Avanne-Aveney et Rancenay** » (**LASCAR**).

La rentrée se fera donc sous cette nouvelle bannière qui rassemblera au village tous les adhérents désireux de développer la pratique de loisirs et d'activités sportives ou culturelles.

Le Procès Verbal de cette Assemblée est reproduit ci-dessous, de même que les nouveaux statuts :

Sur convocation, par le Comité d'Administration en exercice des 186 familles inscrites, 21 adhérents ont participé à cette Assemblée afin d'apporter des modifications aux statuts en ce qui concerne:

- le nom de l'association
- ses buts
- sa composition
- son animation
- l'organisation des Assemblées Générales, ordinaires ou extraordinaires.
- les conditions de dissolution.

Après présentation par le CA des motifs ayant conduit à proposer des modifications de statuts :

- Nécessité de professionnalisation
- Abaissement du nombre minimum de membres de l'organe de prise de décisions
- Retour à un fonctionnement plus démocratique impliquant plus d'adhérents.
- Mise en second plan du rôle d'association de « parents d'élèves »,

Il a été procédé à une lecture et une analyse de tous les articles avec mise en regard des statuts de l'APEAA et des nouveaux statuts proposés. À l'issue de discussions soutenues très intéressantes, il a été proposé au vote deux amendements aux modifications proposées :

- 1<sup>er</sup> amendement: suppression du deuxième but de l'association « de regrouper les parents afin de défendre les intérêts des enfants ». Amendement refusé par 15 voix contre 3.
- 2<sup>ème</sup> amendement voté à l'unanimité : article 7 « validité des décisions du Collectif sous réserve de représentation de la moitié au moins de la totalité de ses membres ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 23h, après un vote à 20 voix pour 1 voix contre.

La modification qui confère à LASCAR (Loisirs Animation Sportive et Culturelle Avanne-Aveney et Rancenay) les statuts suivants, en vigueur au 1er septembre 2007 après information en Préfecture.

Article 1<sup>er</sup> : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui y adhéreront ultérieurement une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Loisirs Animation Sportive et Culturelle Avanne-Aveney et Rancenay.

Article 2 : Cette association a pour but de promouvoir et organiser des activités de loisirs, sportives ou culturelles sur le territoire de la commune d'Avanne-Aveney,  
De regrouper les parents afin de défendre les intérêts des enfants.

Article 3 : Le siège social de l'association est fixé à Avanne-Aveney.

Article 4 : L'association se compose des personnes de plus de douze ans qui adhèrent aux présents statuts et qui pratiquent une des activités de l'association ou dont un enfant pratique une de ces activités, ou encore, qui apportent leurs concours bénévoles à ces activités.

Article 5 : La qualité de membre se perd par la démission, le décès, la radiation prononcée par l'assemblée générale sur proposition du Collectif, après que l'intéressé ait été invité à se présenter devant l'assemblée générale pour fournir des explications.

Article 6 : Les ressources de l'association comprennent :  
Le montant des cotisations.  
Les subventions de l'Etat, des Départements et des Communes.  
Le produit des manifestations.  
Les dons et legs, et tout autre ressource prévue par la loi.

Article 7 : L'association est animée par un Collectif élu pour deux ans par l'Assemblée Générale et renouvelable chaque année par moitié.  
Il est composé de 9 à 15 membres.  
Ses décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés des membres présents ou représentés dans la limite d'un pouvoir par personne, et sous réserve de représentation de la moitié au moins de la totalité de ses membres.  
Le Collectif est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association.  
Il désigne un de ses membres pour représenter l'association dans tous les actes de la vie civile. Il peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres la responsabilité d'une partie de ses attributions, telle que la gestion du personnel, les relations avec les partenaires, le suivi de chaque activité, la communication interne, la communication externe ...

Article 8 : Le Collectif se réunit sur convocation de deux de ses membres. Chaque réunion donne lieu à un procès verbal diffusé aussitôt à l'ensemble de ses membres et tenu à la disposition des adhérents.

Article 9 : L'Assemblée générale comprend tous les membres de l'association.  
Elle se réunit chaque année en début d'année scolaire et chaque fois qu'elle est convoquée par le Collectif.  
Elle est présidée par le Collectif. Celui-ci fixe l'ordre du jour.  
Elle entend les rapports sur la gestion du Collectif et sur la situation morale et financière de l'association.  
Elle approuve les comptes de l'exercice, vote le budget de l'exercice.  
Elle pourvoit s'il y a lieu au renouvellement des membres du Collectif.  
Les membres de l'association sont convoqués 15 jours au moins avant la date fixée.  
La convocation comporte l'ordre du jour.  
Les décisions en Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés des membres présents ou représentés dans la limite d'un pouvoir par personne.

Article 10 : L'Assemblée Générale a un caractère Extraordinaire lorsqu'elle statue sur toute modification des statuts. Elle peut décider la dissolution de l'association.

Article 11 : Un Règlement Intérieur peut être établi par le Collectif. Il est destiné à fixer les divers points non prévus dans les statuts. Le Collectif peut le modifier. Le délai de prise d'effet du Règlement Intérieur ou de sa modification est de quinze jours après sa notification à tous les adhérents.

Article 12 : En cas de dissolution prononcée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés dans la limite d'un pouvoir par personne, lors de l'assemblée générale extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901. La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture ou sous-préfecture du siège social.

#### DATES À RETENIR POUR LA RENTRÉE 2007 :

- **Assemblée Générale** : courant septembre
- **Inscriptions aux activités** : Mercredi 5 septembre 2007 dans la salle polyvalente d'Avanne de 14h00 à 19h00  
Samedi 8 septembre 2007, dans la cour de l'école d'Avanne-Aveney, de 8h 30 à 11h30 à l'école primaire.
- **Pot de bienvenue aux nouveaux Parents d'Elèves et adhérents** : samedi 8 septembre 2007, dans la cour de l'école d'Avanne-Aveney de 8h 30 à 11h30

\* Président de l'Association LASCAR : Monsieur Gilbert GUINET

Tél : 03.81.51.46.89

## ACTIVITÉS À LA RENTRÉE 2007 :

### CLUB INFORMATIQUE

Le Club informatique est un espace de rencontre et d'échanges autour de l'informatique ou chacun, en fonction de son expérience du sujet abordé, se trouve tantôt en situation d'apprentissage, tantôt en situation de transmission de connaissances.

Tout au long de l'année, l'activité s'organise selon trois axes :

- une permanence hebdomadaire, tenue à tour de rôle, dont le contenu s'adapte aux membres présents et à leurs questions du moment ;
- des soirées à thème, mensuelles, sur un sujet choisi en commun (par exemple : comment sécuriser ses données, graver un CD, changer un élément de son PC...) pour progresser ensemble ;
- des cycles de formation (3 à 5 heures réparties en plusieurs séances) qui permettent de faire le tour d'un logiciel, de la découverte à l'approfondissement (par exemple : Open office comme traitement de texte ou tableur, Firefox comme navigateur Internet, Windows ou Linux comme système d'exploitation, etc.) préparés par un formateur bénévole.

L'année 2007-2008 sera placée sous le signe du multimédia (photo / son / vidéo).

Chaque trimestre, une soirée est « ouverte à tous les publics », pour une découverte, sans engagement. La première est programmée le jeudi 11 octobre à 20 h 30 pour un tour d'horizon des supports et outils multimédia disponibles : lecteurs de cartes, transfert de données, classement et recherche sur l'ordi... N'hésitez pas à franchir la porte du 1 rue de l'Église et à monter au 1er étage, le jeudi 11 !!

#### Inscriptions :

- lors de la réunion de rentrée du mardi 4 septembre de 17 h 30 à 19 h 00
- lors de la journée LASCAR du samedi
- lors de chaque permanence dont les horaires sont affichés sur place et à l'adresse suivante : [www.apeaa.info](http://www.apeaa.info).
- La **cotisation annuelle** est de 30 € (fonctionnement général et investissement).
- **Une contribution** de 10 euros est demandée aux adhérents pour la participation à un cycle de formation

#### Personnes à contacter pour plus amples renseignements :

Gilbert BESSON : 03 81 51 79 28 ou [gilbert.besson@wanadoo.fr](mailto:gilbert.besson@wanadoo.fr)

Philippe BINDER : [philippe.binder@libertysurf.fr](mailto:philippe.binder@libertysurf.fr)

Michel ROUILLAUD : [michel.rouillaud@wanadoo.fr](mailto:michel.rouillaud@wanadoo.fr)

*\* Si vous pouvez nous communiquer votre adresse électronique, vous serez tenu informé de nos activités au fur et à mesure de leur programmation.*



<b>DANSE</b>
--------------

L'atelier de danse d'Avanne-Aveney et Rancenay accueille les enfants à partir de 5 ans, ainsi que les adultes débutants.

Les cours ont lieu le mercredi après-midi à la salle polyvalente d'Avanne de 13 à 20 h,

- le vendredi de 17 à 19 h à la salle polyvalente d'Aveney,
- le vendredi de 19h15 à 21h30 à la salle polyvalente d'Avanne

Selon l'âge des enfants, notre professeur chorégraphe Marie-Hélène Bouju propose un cours d'éveil à la danse, suivi de cours de classique, et également du modern'jazz et du contemporain.

**Dates et lieu d'inscriptions :**

- Mercredi 5 septembre 2007 dans la salle polyvalente d'Avanne de 14h00 à 19h00
- Samedi 8 septembre 2007, dans la cour de l'école d'Avanne-Aveney, de 8h 30 à 11h30 à l'école primaire.

\* Les cours reprendront le mercredi 12 septembre 2007.

**Répartition des niveaux et horaires**

<u>Mercredi</u>	<u>vendredi</u>
<u>Salle polyvalente d'Avanne</u>	<u>Salle polyvalente d'Aveney</u>
13 h Éveil (grande section + cp)	17 h jazz 2 (cm2 + 6ème, 5ème)
14 h Classique 1 (CE1 , CE2)	18 h jazz 1 (CM1,CM2)
15 h Classique 2 & 3 (CM1, CM2, 6ème)	
16 h Initiation jazz (CE2)	<u>Salle polyvalente d'Avanne</u>
17 h Jazz 3 ( 4ème, 3ème)	
18 h Jazz 4 ( lycée )	19h15 jazz 5
19 h Classique 4 & 5	20h15 adultes

*Pour tous renseignements, contactez Sylvie Chambellant au 03.81.51.00.43.*

## ATELIER D'ARTS GRAPHIQUES

Cet atelier est une initiation et une fenêtre ouverte sur la globalité des arts graphiques et plastiques ; sa vocation étant l'épanouissement de chacun des participants.

Les notions essentielles du dessin (perspective, ombres, espace) ainsi que des initiations aux différentes techniques graphiques et picturales (gouache, aquarelle, pastel gras, craies d'art, fusain, collages...) seront dispensées lors de ces cours.

Un maximum d'outils graphiques est utilisé, le but de l'atelier n'étant pas une formation académique mais une ouverture et une découverte du graphisme et de la peinture par le biais des multiples expériences et de la pratique. Des notions d'histoire de l'Art pourront également être abordées selon la demande. Il est bien évident que l'âge et les attentes des participants font le contenu de l'atelier, et que les objectifs qui pourront être fixés avec eux en début d'année seront propres à chacun.

**Monsieur MOZER, professeur aux Beaux Arts (Master Arts Plastiques), ayant clôturé l'année 2006-2007, animera aussi l'Atelier pour l'année 2007-2008.**

Des séances hebdomadaires de 2 heures sont proposées ( en effet, une séance de 2h00 n'est pas trop longue lorsque s'installer, mettre en route le groupe, expliquer le sujet du jour, nettoyer et ranger prennent déjà 3/4 d'heure sur le temps total).

### Horaires et lieu des Cours :

Adultes : Tous les Lundi de 20h à 22h à Salle polyvalente d'Aveney.

Enfants et Adolescents : Un mercredi (et) (ou) un Jeudi sur deux de 18h à 20, à Salle polyvalente d'Aveney ; le jour sera fixé suivant le nombre d'adhérents.

- Les Cours Adultes reprendront le 17 septembre 2007.
- Les Cours Adolescents-Enfants reprendront le 12 septembre 2007.

### Tarifs et Inscriptions :

Adultes : 170 €/an

Adolescents- Enfants : 60 €/an

Pour toute inscription ou renseignement vous pouvez contacter :

**Mme Sylvia ESSERT Tél : 03 81 41 88 02**

\* Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires.

## ATELIER MUSICAL

Pour 2007/2008, l'atelier souhaite continuer de promouvoir la pratique de diverses disciplines, en partant des plus jeunes jusqu'aux adultes : de l'éveil musical premier niveau, pour les petits de maternelle, en passant par le solfège, jusqu'aux instruments.

**Le solfège est très vivement conseillé pendant au moins trois ans, pour que l'enfant soit à l'aise avec les partitions, les notes et les rythmes. Afin d'autoriser l'accès de tous à cette discipline, son coût a été diminué de 20€ ; de même pour l'éveil musical.**

À la rentrée 2007, pas de changement de Professeurs :

L'atelier musical LASCAR proposera des cours d'instruments et de solfège, accessible dès six ans, ainsi que de l'éveil musical à l'attention des enfants de maternelle.

Les instruments proposés sont : accordéon, guitare, piano, synthétiseur et violon.

Si la demande est suffisante (3 enfants minimum) pour d'autres instruments les postes de professeurs correspondants peuvent être mis en place.

La fin de l'année sera marquer par un spectacle musical.

### Inscriptions

- Mercredi 5 septembre 2007 de 14h00 à 19h00, à la salle polyvalente d'Avanne
- Samedi 8 septembre 2007, dans la cours de l'école d'Avanne-Aveney, de 8h 30 à 11h30, à l'école primaire

### Tarifs 2007/2008

- Eveil musical : 60 €
- Instrument (30 min) : 370 €
- Solfège : 80 €
- Instrument + Solfège : 420 €
- Instrument en cours à deux (45 min) : 280 €

\* une réduction sera appliquée si plusieurs personnes d'une même famille pratiquent une activité musicale : 30 € au 2ème inscrit ; - 50 € pour le 3ème inscrit

## JUDO

Sous la direction d'Eric GARCIA, Champion de France 1999, les entraînements hebdomadaires permettent à tous les adhérents (enfants et adultes) d'évoluer dans la couleur de leur ceinture, jusqu'au noir.

Les cours se déroulent à la salle polyvalente d'Aveney tous les mardis soir :

- de 17 h 15 à 18 h 10
- de 18 h 10 à 19 h 00 (selon le niveau et l'âge)
- de 19 h 00 à 20 h 10
- de 20 h 10 à 21 h 30

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction du nombre d'adhérents inscrits en septembre.

Débutants : n'achetez pas de ceinture blanche, le club vous la fournira. De plus, le club dispose de quelques kimonos qu'il peut prêter dans la mesure des stocks disponibles.

L'adhésion n'est effective qu'après fourniture d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo.

### **Tarifs** (sont inchangés à savoir) :

- 100 € pour les adultes
- 83 € pour les enfants

*\* auxquels il convient d'y ajouter le montant de la licence FFJDA, obligatoire, qui s'élève pour la saison 2007-2008 à 30 €.*

### **Inscriptions** :

Elles se dérouleront les :

- Mercredi 5 septembre 2007 de 14h00 à 19h00, salle polyvalente d'Avanne,
- Samedi 8 septembre 2007 de 8h 30 à 11h30, cour de l'école d'Avanne-Aveney,

**Contacts** : **Gérald TRICOT, Tél. 03.81.52.43.82**  
**Brigitte GUINET, Tél. 03.81.51.46.89**

## FÉDÉRATION FRANÇAISE EPMM



Fédération Française EPMM  
**Sports pour Tous**

### *USAA section gymnastique de 1980 à 2007*

Créée en 1980, la section gymnastique fût présidée successivement par Mmes Michèle Charchaude, Nicole Choulet, Martine Genevois et Jocelyne Coppi .

Son objectif était d'offrir une activité de gymnastique d'entretien pour adulte à un large public. Pas de compétition, mais faire du sport selon ses possibilités propres afin d'entretenir sa condition physique, c'est encore notre but aujourd'hui. Mais, le faire en groupe, et en toute sécurité avec des animatrices formées et diplômées, c'est ce que la club a toujours privilégié en s'affiliant dès 1981 à la FFEPM (Fédération d'Entraînement Physique dans le Monde Moderne) dès 1981.

L'activité a démarré avec 52 adhérents, 2 salariés et 4 séances hebdomadaires. Puis, le nombre de séances et les effectifs ont cru régulièrement et ceux ci fluctuent actuellement autour d'une centaine de licenciés (mais nous avons atteint 150 adhérents avec 8 ou 9 cours à la fin du siècle dernier).

En plus de l'activité gymnastique, nous avons géré une activité danse adultes pendant 9 années (septembre 89 à juin 98) . Pendant les 7 dernières années , cette activité danse n'était pas rattachée à l'EPMM et a ensuite intégré l'APEAA.

Et pendant 13 ans (de sept 88 à juin 2001) les cours de Yoga et Doin dépendaient juridiquement de la section gymnastique tout en étant gérés par une vice présidence non E.P.M.M..

#### *Bref bilan de la saison 2006-2007*

Nous avons terminé la saison avec 112 adhérents dont seulement 38 n'habitent pas les communes de Avanne-Aveney et Rancenay. Les 8 cours hebdomadaires se déroulent à la salle polyvalente d'Avanne, rue de l'église à Avanne et accueillent un public mixte de 17 à plus de 70 ans. Les cours dispensés par les 6 animatrices vont de la gym douce, du stretching jusqu'à la gym tonique afin de répondre aux besoins et souhaits de toutes et tous.

Après clôture de l'exercice, la dernière assemblée générale de la section gymnastique de l'USAA aura lieu le vendredi 12 octobre au cours d'un repas au restaurant

## **L' UNION SPORTIVE AVANNE AVENEY (U.S.A.A.) « ÉCLATE »**

Situation jusqu'en juin 2007	Situation à partir de septembre 2007
une seule association USAA	4 associations
avec 4 sections	

### **Un bref historique de l'Union Sportive Avanne Aveney**

Création en juillet 1942 dans le but de « développer par l'emploi rationnel de la gymnastique, du tir et des sports et par la préparation militaire, les forces physiques et morales des jeunes gens, de préparer au pays des hommes robustes et de vaillants soldats et de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité ».

Après la guerre l'association a connu quelques années de sommeil et fût relancée en 1968. Progressivement, à la suite du football, plusieurs sections sont venues se greffer :

- ce fût la gymnastique d'entretien pour adultes en 1980,
- le ping-pong en 1983,
- le judo qui a quitté l'U.S.A.A en 1988 pour rejoindre l'APEAA,
- et récemment les disciplines orientales en 2001.

Lors de la dernière saison l'U.S.A.A comptait plus de 500 adhérents (dont 300 au *football*, une bonne centaine en *disciplines orientales*, et en *gymnastique* et 20 en *tennis de table*) ; alors qu'il y a 10 ans, lors de la cérémonie du drapeau nous étions 300 pour l'ensemble de ces quatre sections.

### **Pourquoi une nouvelle organisation ?**

C'est d'un commun accord que les présidents et responsables des 4 sections actuelles ont décidé en janvier 2007 de se structurer en associations juridiquement indépendantes.

Ceci en raison d'une forte augmentation des effectifs de l'USAA, de la professionnalisation du fonctionnement des sections ; toutes font appel à des salariés et deux sont employeurs ; chacune désire ainsi être autonome et responsable de son fonctionnement.

Pour la saison sportive 2006-07, l'association USAA ne conservera que l'activité football, les sections tennis de table, disciplines orientales (yoga et Do in) et gymnastique s'étant constituées en nouvelles associations.

## GYM FORM'AVANNE-AVENEY

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2007, les adhérents de la section gymnastique de l'USAA ont voté à l'unanimité la création de l'association *Gym Form'Avanne Aveney*.

Parmi les membres du nouveau comité, le bureau suivant a été formé.

Présidente : Jocelyne COPPI,  
Vice-présidente : Annie BOUGNON,  
Secrétaire : Nadia DAVID  
Trésorière : Isabelle GUILLOT  
Secrétaire adjointe : Evelyne LASIBILLE.

Pour les adhérents, pas de changement. Les cours se dérouleront toujours à la salle polyvalente d'Avanne, pendant les périodes scolaires, aux mêmes horaires, avec probablement les mêmes animatrices diplômées au minimum du brevet fédéral EPMM.

Nous vous attendons donc nombreux à partir du **lundi 17 septembre 2007**

- le lundi de 8h45 à 9h45 : stretching avec Catherine
- le lundi de 10h à 11h : gymnastique d'entretien pour adulte (GEA) avec Catherine
- le lundi de 17h45 à 18h45 : GEA avec Valérie
- le mardi de 17h45 à 18h45 : GEA avec Yolande
- le mardi de 18h50 à 19h50 : GEA avec Yolande
- le mercredi de 20h15 à 21h30 : GEA avec Jacqueline
- le jeudi de 18h à 19h : GEA avec Sylvaine
- le jeudi de 19h15 à 20h15 : Step avec Marie

Nos tarifs : tarif de base pour un adulte, non étudiant, habitant Avanne-Aveney ou Rancenay :

- 1 cours hebdomadaire : 83 € dont licence 22 € et part club 61 €
- 2 cours hebdomadaires : 123 €
- 3 cours hebdomadaires : 153 €

Un supplément de 5 € est demandé aux personnes extérieures à la commune, et des réductions de 15 ou 10 € sont accordées aux moins de 18 ans et étudiants quelque soit leur âge, ou au 2° adulte d'une même famille.

Un certificat médical de non contre indication est demandé lors de l'inscription.  
Une séance d'essai gratuite est proposée.

Renseignements et inscriptions :

- sur place lors des cours ou par
- téléphone : 03 81 52 97 79 ou
- mail : [jocelyne.coppi@wandoo.fr](mailto:jocelyne.coppi@wandoo.fr)

## US AVANNE-AVENEY TENIS DE TABLE

### LES OBJECTIFS

Devenue cette année association à part entière, la section « Club de Tennis de table » de l'USAA conserve ses orientations, mais change un peu ses habitudes.

Son objectif : développer l'activité sportive de loisir (ping-pong) et de compétition (niveau départemental et pré-régional) pour toutes et tous.

Dans des salles communales entièrement rénovées, les « Champions du Doubs 2006 » accueilleront avec plaisir de nouvelles joueuses et de nouveaux joueurs, de tous niveaux, pour des entraînements plus ou moins structurés suivant la demande :

- 0 pour les ados capables d'auto-discipline : le mercredi de 18 à 19 heures
- 0 pour les adultes : le mercredi entre 19 et 22 heures

Les compétitions ont lieu le plus souvent en soirée, suivant un calendrier défini à l'avance avec les joueurs, de septembre à avril.

La cotisation est maintenue à 67 euros pour la saison 2007-2008.

#### INSCRIPTIONS :



mercredi 5 septembre  
salle polyvalente d'Aveney

Pour en savoir plus :



Michel CHEVRY, président, au 03 81 52 35 91  
Philippe BINDER, secrétaire : philippe.binder@libertysurf.fr





## LES STATUTS

Les nouveaux statuts de l'Association ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2007

Article 1er : Entre les adhérents de la section « Tennis de table » de l'USAA (Union sportive Avanne-Aveney), association déclarée en préfecture du Doubs sous le n° 9135 et agréée en tant que groupement sportif depuis le 1er décembre 1983 sous le n° 25.5.60, et ceux qui adhéreront aux présents statuts afin de poursuivre les activités de cette section au sein d'un groupement autonome, il est constitué une association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le titre est :

- Union sportive (US) Avanne-Aveney Tennis de table.

Son siège est fixé à Avanne-Aveney (Doubs), et pourra être transféré sur décision du Comité directeur.

Elle est affiliée à la Fédération française de Tennis de table (FFTT) et à ses niveaux régionaux (Ligue de Franche-Comté) et départemental (Comité du Doubs).

Article 2 : Cette association a pour but :

- de développer le goût de l'effort et de l'action collective par la découverte et la pratique de l'activité sportive de tennis de table en compétition ou en loisirs (ping-pong).

Article 3 : Les moyens de l'association sont :

- la mise à disposition de tous, de salles et de tables en vue de l'entraînement des joueurs ;  
- l'information sur les matériels disponibles, sur les règlements sportifs, sur l'équilibre alimentaire et les exercices préparatoires ;  
- l'engagement d'équipes de licenciés dans les compétitions organisées par la Fédération ; et tous ceux permettant d'atteindre ses objectifs.

Article 4 : Sont adhérents de l'association les personnes qui souhaitent participer aux activités ci-dessus, en accord avec les présents statuts, sans discrimination d'aucune sorte.

La qualité de membre se perd :

- par démission,  
- par non-paiement de la cotisation appelée,  
- par décision motivée du Comité directeur, l'intéressé-e ayant été entendu-e et ses droits à se défendre ayant été respectés : accès à son dossier, possibilité d'être assisté-e.

- Article 5 : L'association est dirigée par un Comité directeur de trois membres minimum, élus au scrutin secret pour un an par l'Assemblée générale parmi ses membres. Afin de respecter le principe d'égal accès des femmes et des hommes aux instances dirigeantes, la composition du Comité directeur doit refléter celle de l'Assemblée générale. Il comprend au moins un ou une président-e, un trésorier ou une trésorière et un ou une secrétaire.
- Le Comité directeur se réunit au moins une fois par an, à l'initiative du président, ou du tiers de ses membres, ou encore sur demande écrite d'un cinquième des adhérents. Les décisions sont prises à la majorité des membres en exercice. Les salariés de l'association participent aux délibérations à titre consultatif.
- Le Comité directeur assure le fonctionnement de l'association, suivant les orientations de l'Assemblée générale. Il adopte le budget avant le début de chaque exercice.
- En cas de vacance, le Comité pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres.
- Les fonctions de dirigeant sont gratuites. Les frais des bénévoles peuvent être remboursés sur présentation de justificatifs. Tout contrat ou convention passé entre l'association d'une part et un dirigeant, son conjoint ou un proche d'autre part est soumis au Comité directeur pour autorisation et est présenté à l'Assemblée générale pour information.
- Article 6 : Le ou la président (e) représente ou mandate les représentants de l'association. Il ou elle veille à l'application des statuts et des règlements.
- Le trésorier ou la trésorière gère le budget, tient la comptabilité.
- Le ou la secrétaire assure les comptes rendus des décisions. Il ou elle tient à jour le carnet d'adresses des adhérents et fait circuler l'information entre eux.
- Article 7 : L'Assemblée générale comprend tous les adhérents à jour de leurs cotisations, ainsi que les parents des adhérents mineurs à titre consultatif. L'Assemblée se réunit au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture des comptes, sur convocation du Comité directeur (ou à défaut du quart des adhérents), adressée 15 jours à l'avance et comprenant son Ordre du jour. Elle délibère à la majorité simple des adhérents présents sur les rapports relatifs à la gestion et aux orientations de l'association. Elle fixe le taux des cotisations sur proposition du Comité directeur.

- Article 8 : Les ressources de l'association se composent des cotisations de ses adhérents, de subventions et de tous autres financements conformes à la loi. Il est tenu une comptabilité complète de toutes les recettes et dépenses, qui fait apparaître annuellement un compte de résultat et un bilan.
- Article 9 : Une modification des statuts ou la dissolution de l'association ne peuvent être décidées que par une Assemblée générale convoquée à cet effet. L'Ordre du jour devra parvenir aux membres un mois à l'avance. Les décisions sont alors prises à la majorité des deux tiers.
- Article 10 : Un règlement intérieur, adopté par le Comité directeur peut préciser les conditions d'application des présents statuts.



## DISCIPLINES ORIENTALES : YOGA - DO.IN

C'est le 8 juin 2007 que s'est déroulé l'Assemblée Générale de notre section Disciplines Orientales avec la présentation morale et financière de nos activités durant la saison 2006/2007.

Au cours de cette même Assemblée Générale et par un vote à l'unanimité, il a été procédé à la dissolution de la section « Disciplines Orientales » et son remplacement par l'association loi 1901 « Union de Disciplines Orientales » dont les activités restent identiques : l'enseignement et la pratique du Yoga et du DO.IN.

La prochaine rentrée est fixée au :

- ✓ 17 septembre 2007 pour les cours de Yoga
- ✓ et le 18 septembre 2007 pour les cours de DO.IN

Vous trouverez ci-dessous, les horaires détaillés des cours proposés :

**Yoga** : **Professeur Michelle DESBIEZ**

Lundi de 19 h à 20h15

Jeudi de 9 h à 10h15

Vendredi de 17h30 à 18h45

**Professeur Sonia JUTANT**

Lundi de 20 h30 à 21h45

Mardi de 20 h à 21h15

**DO.IN** : **Professeur Véronique COTE**

Mardi de 14 h30 à 15h45

Quelques notions relatives à ces deux disciplines

**Yoga** : Art de vivre et philosophie mis en pratique par : des exercices corporels, des postures, un apprentissage de la respiration qui conduisent à la maîtrise et à l'équilibre du corps et de l'esprit.

**DO.IN** : Technique d'automassage sur tout le corps par pressions effectuées avec doigts et mains sur méridiens et points d'acuponcture procurant un véritable réveil énergétique complétés par des mouvements de Gym douce, un travail d'équilibre et de la relaxation.

Ces disciplines sont ouvertes à tous, nous vous invitons à venir tester gratuitement un premier cours. Vous serez accueilli simplement et chaleureusement.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

- Viviane BEAUDREY - tél : 03 81 52 19 94
- Maurice PONCET - tél : 03 81 58 61 18

## CLUB SAINT-VINCENT

Le club Saint-Vincent d'Avanne-Aveney, club des aînés, propose des rencontres conviviales chaque jeudi de 14 h à 17h30, au rez-de-chaussée du Groupe Scolaire, et accueille toute personne qui souhaite passer un moment agréable

Madame Reine BOUCARD, l'actuelle Présidente du club, vous propose de venir rejoindre le « petit groupe » afin de passer ensemble d'agréables moments car diverses activités vous seront proposées : belote, tarot, scrable, etc ..., ce qui permettra à chacun de se sentir moins isolé.

Pour tous renseignements :

Reine BOUCARD : tél 03 81 52 32 28

Rendez-vous à tous début septembre ....

## SECRETARIAT DE MAIRIE D'AVANNE-AVENEY

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : de 10h00 à 12h00
  - Mardi : de 10h00 à 12h00
  - Mercredi : de 10h00 à 12h00
  - Jeudi : de 17h00 à 19h00
  - Vendredi : de 10h00 à 12h00
  - Samedi : de 10h00 à 12h00
- } Merci de respecter ces horaires

9, rue de l'Église  
25720 AVANNE-AVENEY  
Téléphone : 03 81 41 11 30  
Télécopie : 03 81 51 39 17  
E-mail : [avanne.aveney@wanadoo.fr](mailto:avanne.aveney@wanadoo.fr)  
<http://mairie.wanadoo.fr/avanne.aveney/>

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture au public :

- Mercredi : de 10h00 à 11h30
- Jeudi : de 16h30 à 19h00

## DECHETTERIES DES TILLEROYES ET DE THORAISE

*Téléphone* (Tilleroyes) : 03.81.41.33.44

*Téléphone* (Thoraïse) : 03.81.56.51.05

Sites	Jours d'ouverture	Périodes (année 2007)		
		Basse (novembre à février)	Normale (mars, avril, mai, octobre)	Haute (juin à septembre)
THORAISE	Lundi au samedi	8h30-11h30 13h30-16h30	8h30-11h30 13h30-17h30	8h30-11h30 13h30-18h30
TILLEROYES <sup>(1)</sup>	Lundi au vendredi	8h30-11h30 13h30-16h30	8h30-11h30 13h30-17h30	8h30-11h30 13h30-18h30
	Samedi	8h30-16h30	8h30-17h30	8h30-18h30
	Dimanche	8h30-13h	8h30-13h	8h30-13h

(1) : fermeture le 1<sup>er</sup> janvier, Pâques, 1<sup>er</sup> mai et Noël

